

# TENDANCES DE L'EMPLOI TERRITORIAL

## OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Pour cette nouvelle enquête, nous avons interrogé 2 828 collectivités et établissements et obtenu un taux de réponse de près de 85 %. Parmi les 2 392 répondants, 2 008 avaient déjà participé à la précédente enquête.

Cette quinzième édition de la note de conjoncture :

- dégage les grandes tendances de l'emploi en termes d'intentions de recrutements et de remplacement des départs à la retraite pour l'année 2011 ;
- étudie les dynamiques des métiers territoriaux et met en évidence les difficultés des collectivités et établissements à recruter au cours de l'année 2010 ;
- présente une analyse rétrospective de l'évolution des effectifs recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le principal enseignement de cette note est que les départs à la retraite, ou plus largement les sorties définitives de l'emploi territorial, constituent le facteur le plus important pour expliquer les recrutements à venir. Comparativement aux déclarations de l'année dernière, le nombre de recrutements envisagés en 2011 est en baisse. Les deux tiers de ces intentions viseraient à remplacer une partie des départs (retraite ou autres) contre un tiers qui concernerait des créations de postes.

Parmi les moyennes et grandes collectivités, plus d'un tiers prévoient pour l'année 2011 de ne pas remplacer la totalité des départs définitifs. Certaines pensent même supprimer des postes ou différer certains de leurs recrutements.

SOMMAIRE	Page
<b>1 - Tendances 2011 : intentions de recrutements et de remplacements des départs définitifs</b> .....	2
<b>2 - Dynamique des métiers territoriaux</b> .....	4
<b>3 - Tendances régionales pour les moyennes et grandes collectivités</b> .....	5
<b>4 - Analyse rétrospective de l'évolution des effectifs recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> .....	6
<b>- Précisions méthodologiques</b> .....	8

### A CONSULTER

Les résultats des tendances de l'emploi territorial sont également déclinés par régions et par types de collectivités. Ces fiches synthétiques sont disponibles sur le site de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT, à l'adresse suivante : [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)

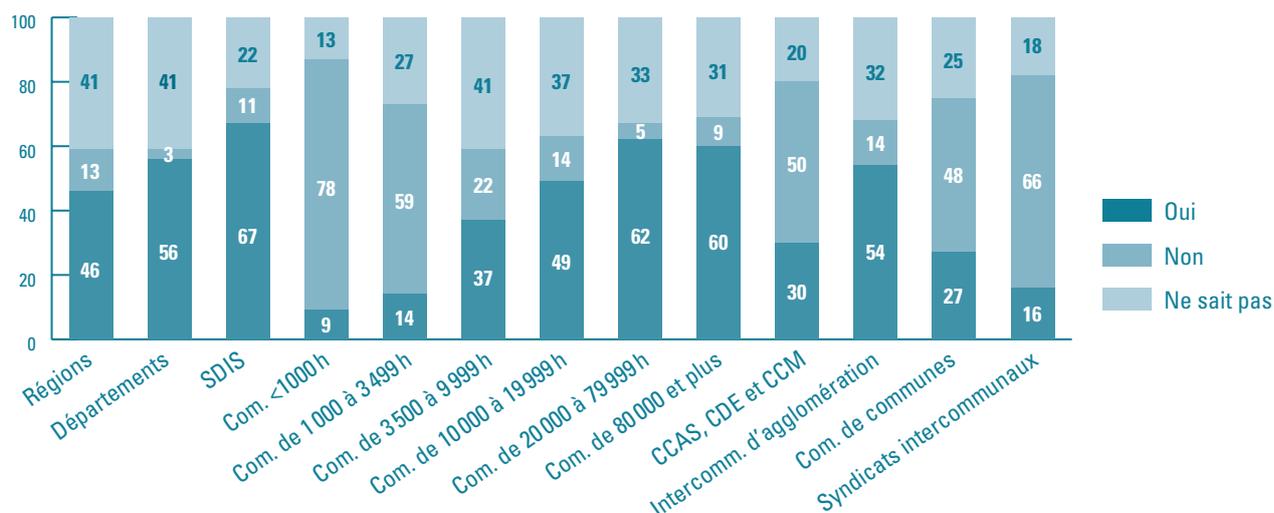
# 1. TENDANCES 2011 : INTENTIONS DE RECRUTEMENTS ET DE REMPLACEMENTS DES DÉPARTS DÉFINITIFS

## LES DEUX TIERS DES INTENTIONS DE RECRUTEMENTS SONT LIÉS AUX REMPLACEMENTS DE SORTIES DÉFINITIVES DE L'EMPLOI TERRITORIAL

Parmi les intentions de recrutements, environ 20 900 seraient des remplacements suite à des départs définitifs tandis qu'environ 11 780 seraient liés à des créations de postes. Comparativement aux déclarations pour l'année 2010, le nombre de recrutements envisagés est légèrement en baisse : -1,7 % de recrutements pour l'ensemble des collectivités et établissements<sup>1</sup>. Ce sont surtout les organismes communaux (communes de taille moyenne et centres communaux d'action sociale) et les conseils régionaux qui réduisent leurs prévisions en termes d'embauche. À l'inverse, les conseils généraux et les intercommunalités d'agglomération en pressentent davantage qu'en 2010.

Concernant les départs à la retraite en 2011, plus d'une moyenne et d'une grande collectivité sur trois ne remplacerait pas l'ensemble des postes. De plus, parmi celles-ci, 6 % envisageraient des suppressions de postes en 2011 et 5 % souhaiteraient différer des recrutements. Les effets de ces différentes intentions ainsi que les processus de mutualisation (cf. encadré) mis en œuvre par certaines collectivités n'ont pu être mesurés en termes d'effectifs à partir des réponses fournies par ces dernières.

Part des collectivités envisageant de recruter au cours de l'année 2011 (en %)



Dans les services départementaux d'incendie et de secours, les départements, les communes de plus de 20 000 habitants et les intercommunalités d'agglomération, plus d'une collectivité sur deux annoncent leur volonté de recruter. Toutefois, près des deux tiers des collectivités déclarent, comme l'an passé, ne prévoir aucun recrutement. Si les collectivités sont plus nombreuses à prévoir des embauches dans les communes de 20 000 à 79 999 habitants, en revanche en termes d'effectifs, les recrutements prévus sont plus faibles.

### MUTUALISATIONS DES SERVICES

La situation des finances publiques locales et la crise économique, combinées à l'amorce d'un nouveau cycle de réformes institutionnelles, incitent les collectivités à réaliser des économies d'échelle par le biais des mutualisations de service. Ainsi, un peu moins de 10 % des collectivités ont déjà adopté cette démarche pour tous ou certains de leurs services. Cela concerne principalement les communes de grande taille avec les communautés d'agglomération et les communautés urbaines, ainsi que les communautés de communes.

Les principaux services mutualisés sont l'informatique et le traitement de l'information, la gestion financière et la comptabilité, l'action économique et le développement local, l'action culturelle, le personnel et les ressources humaines.

1. Le champ de l'enquête est différent de celui des enquêtes de l'Insee et a été modifié par rapport à l'an passé. Voir précisions méthodologiques p. 8.

Tendances 2011 des intentions de recrutements (créations et remplacements de départs) et situation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010

SECTEURS ET DOMAINES D'AFFECTATION	TENDANCES 2011				SITUATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2010	
	Estimation du nombre de recrutements envisagés en 2011	%	Répartition en % par type des recrutements envisagés		Estimation des effectifs au 01/01/2010	%
			Créations de poste	Remplacement de postes suite à des départs définitifs		
Équipe de direction	1 340	4,1	25	75	45 100	2,4
Affaires juridiques et administratives	2 580	7,9	38	62	95 550	5,2
Gestion financière et comptabilité	790	2,4	30	70	41 570	2,3
Personnel et ressources humaines	510	1,6	30	70	35 850	1,9
Informatique et traitement information (NTIC)	340	1,0	54	46	16 560	0,9
Communication	220	0,7	49	51	14 590	0,8
<b>Domaine de la direction et de la gestion des ressources</b>	<b>5 780</b>	<b>17,7</b>	<b>34</b>	<b>66</b>	<b>249 220</b>	<b>13,5</b>
Politique de la ville	40	0,1	64	36	6 790	0,4
Urbanisme et aménagement	350	1,1	36	64	23 490	1,3
Transports et déplacements	140	0,4	54	46	11 190	0,6
Environnement	190	0,6	59	41	14 560	0,8
Action économique et développement local	180	0,6	36	64	12 040	0,7
Emploi et insertion professionnelle	60	0,2	17	83	7 540	0,4
Formation professionnelle	40	0,1		100	3 780	0,2
International, Europe	30	0,1	14	86	1 750	0,1
<b>Domaine des politiques publiques d'aménagement et de développement</b>	<b>1 030</b>	<b>3,2</b>	<b>41</b>	<b>59</b>	<b>81 140</b>	<b>4,4</b>
Bâtiment et patrimoine bâti	2 760	8,4	20	80	159 130	8,6
Voie, infrastructures et réseaux divers	1 530	4,7	10	90	114 590	6,2
Eau et assainissement	390	1,2	57	43	21 240	1,2
Propreté - collecte et gestion des déchets	3 020	9,2	62	38	79 620	4,3
Espaces verts	1 150	3,5	45	55	85 040	4,6
Ateliers et matériels	260	0,8	7	93	42 650	2,3
<b>Domaine des interventions techniques</b>	<b>9 110</b>	<b>27,9</b>	<b>38</b>	<b>62</b>	<b>502 270</b>	<b>27,2</b>
Action culturelle	480	1,5	59	41	27 530	1,5
Culture - lectures publiques	770	2,4	44	56	33 640	1,8
Culture - patrimoine	150	0,5	37	63	18 350	1,0
Culture - enseignement artistique	170	0,5	21	79	46 350	2,5
Social	2 360	7,2	36	64	146 730	8,0
Restauration collective	1 580	4,8	28	72	96 830	5,3
Logement - habitat	60	0,2	29	71	4 960	0,3
Santé	1 440	4,4	41	59	34 910	1,9
Laboratoires	10	0,0	14	86	4 840	0,3
Sport	390	1,2	38	62	56 790	3,1
<b>Domaine des prestations sociales et culturelles</b>	<b>7 410</b>	<b>22,7</b>	<b>37</b>	<b>63</b>	<b>470 930</b>	<b>25,5</b>
Petite enfance	3 340	10,2	40	60	129 270	7,0
Affaires scolaires	2 580	7,9	12	88	207 010	11,2
Jeunesse et animation	1 330	4,1	46	54	71 230	3,9
<b>Domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>7 250</b>	<b>22,2</b>	<b>31</b>	<b>69</b>	<b>407 510</b>	<b>22,1</b>
Population et citoyenneté	170	0,5	28	72	22 060	1,2
Funéraire	30	0,1	62	38	5 780	0,3
Police et sécurité	1 020	3,1	63	37	34 100	1,8
Pompiers et secours	880	2,7	25	75	40 920	2,2
<b>Domaine des missions régaliennes</b>	<b>2 100</b>	<b>6,4</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>102 860</b>	<b>5,6</b>
Autres		-			30 110	1,6
<b>Ensemble*</b>	<b>32 680</b>	<b>100,0</b>	<b>36</b>	<b>64</b>	<b>1 844 040</b>	<b>100,0</b>

\* Le champ de l'enquête est différent de celui des enquêtes de l'Insee et a été modifié par rapport à l'an passé. Voir précisions méthodologiques p. 8.

**Note de lecture :** Dans le secteur équipe de direction, 1 340 recrutements sont prévus au cours de l'année 2011, soit 4,1 % de l'ensemble des recrutements. Parmi ces 1 340 recrutements, 25 % sont des créations de postes et 75 % des remplacements suite à des départs définitifs. Les effectifs de ce secteur sont estimés à 45 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 2,4 % de l'ensemble des agents territoriaux.

## LA MOITIÉ DES BESOINS DE RECRUTEMENTS CONCENTRÉE DANS SIX SECTEURS

Plus de la moitié des recrutements envisagés (remplacements et créations) concerne six secteurs. Parmi eux, deux – la propreté, la collecte et la gestion des déchets (+5 points) et les affaires scolaires (+3,5 points) – voient leur poids relatif dans les recrutements fortement augmenter. Comme pour 2010, sont également concernés la petite enfance, le social, le bâtiment et le patrimoine bâti, ainsi que les affaires juridiques et administratives. Ces deux derniers secteurs sont les plus souvent cités

par les moyennes et grandes collectivités ne prévoyant pas de remplacer la totalité des départs.

Au sein de ces principaux secteurs, la majorité des intentions de recrutements sera liée à des remplacements de départs définitifs. Cela concerne principalement les affaires scolaires ainsi que le bâtiment et le patrimoine bâti dans lesquels au moins quatre recrutements sur cinq seraient des remplacements.

## 2. DYNAMIQUE DES MÉTIERS TERRITORIAUX

### QUELS SONT LES MÉTIERS IMPACTÉS DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS OÙ DES RECRUTEMENTS SONT PRÉVUS EN 2011 ?

Les métiers relevant des services techniques (près de 28 % des recrutements envisagés au cours de 2011) restent les plus recherchés. Comme pour 2010, cela concernera tout d'abord les métiers de la propreté (agent de nettoyage), puis ceux de l'entretien du bâtiment (ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments et agent d'entretien polyvalent) et dans une moindre mesure les métiers de la voirie (agent d'exploitation de la voie publique et technicien voirie).

Dans le domaine des prestations sociales et culturelles, les collectivités déclarent particulièrement prospecter dans les métiers du social (aide à domicile et travailleur social), mais aussi dans le secteur de la restauration collective (agent polyvalent de restauration).

Enfin, au sein du domaine de l'éducation et de l'enfance, les métiers d'agent d'accompagnement de l'enfance et d'assistant d'accueil petite enfance devraient faire partie des plus recherchés.

### QUELLES ÉVOLUTIONS<sup>2</sup> POUR LES MÉTIERS TERRITORIAUX EN 2010 ?

- **Les métiers dont l'effectif a fortement diminué :**

Peu de collectivités interrogées en ont fait état. Les principaux métiers cités par les moyennes et grandes collectivités sont globalement semblables à ceux constatés en 2008. Cela concerne essentiellement les métiers du secteur du bâtiment et du patrimoine bâti (agent d'entretien polyvalent et ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments).

- **Les métiers dont l'effectif a fortement augmenté :**

Dans les moyennes et grandes collectivités, ceux-ci concernent comme en 2008 le secteur de l'enfance (agent et assistant d'accueil petite enfance, animateur éducatif et de loisirs), d'où pour certaines d'entre elles des difficultés de recrutement sur ces métiers. En plus de ces métiers, les petites collectivités ont évoqué ceux d'agent d'entretien polyvalent et d'aide-soignant.

- **Les métiers à forte évolution de compétences ou de contenu d'activités :**

Ces métiers, identiques à ceux de 2008, sont pour la plupart liés aux ressources humaines (directeur RH et assistant RH) dans les moyennes et grandes collectivités, et aux affaires administratives (secrétaire de mairie) au sein des petites. Le métier d'agent de gestion administrative est, quant à lui, cité quelle que soit la taille de la collectivité.

- **Les métiers émergents ou nouveaux :**

Seules les moyennes et grandes collectivités ont fourni quelques exemples de métiers émergents ou nouveaux. Ainsi, les métiers du secteur de l'environnement (chargé d'études environnement et de conseiller environnement) sont les principaux mentionnés. D'autre part, comme en 2008, le métier de chargé de communication fait toujours partie de cette catégorie.

### QUELS SONT LES MÉTIERS CONCERNÉS PAR DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENTS EN 2010 ?

De manière récurrente, les principaux métiers restent les aides-soignants, les infirmiers et les assistants d'accueil petite enfance en ce qui concerne les domaines de la santé et de l'enfance ; les agents d'entretien polyvalent et les ouvriers polyvalents de maintenance des bâtiments pour le secteur du bâtiment et du patrimoine

bâti. D'autres métiers rencontrant des difficultés de recrutement sont apparus depuis 2009 tels qu'éducateur de jeunes enfants ou agent d'accompagnement de l'enfance. Enfin, le métier de médecin clinicien est nouvellement signalé en 2010, principalement par les conseils généraux.

2. Les questions concernant les métiers dont l'effectif a fortement diminué, ceux dont l'effectif a fortement augmenté, ceux à forte évolution de compétence ou de contenu d'activités et les métiers émergents ou nouveaux avaient déjà été posées dans les Tendances de l'emploi n° 13 (pour l'année 2008).



## 4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RECENSÉS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 ET LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

### UN FORT RECOURS AUX EMPLOIS AIDÉS POUR AMORTIR LA DÉGRADATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le nombre d'agents territoriaux tous statuts confondus s'élevait à 1 844 000, soit un taux d'évolution d'environ 2 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2009<sup>3</sup>. Cette augmentation est en grande partie due au fort recrutement d'emplois aidés réalisé au cours de l'année 2009 : +42,5 %, soit environ 17 000 emplois aidés supplémentaires. Ce recours accru à ce type d'emplois (alors qu'ils avaient diminué de près de 63 % sur la période précédente) est fortement lié à la dégradation

de la situation économique. Dans ce contexte, le gouvernement a augmenté les financements initialement consacrés en 2009 à ces contrats<sup>4</sup> et a fortement incité les collectivités locales à recourir à ceux-ci, les considérant comme l'un des outils possibles de lutte contre le chômage. De plus, certains départements ont expérimenté la mise en place de nouveaux contrats aidés, préfigurant l'instauration du contrat unique d'insertion (CUI)<sup>5</sup>.

### UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES EFFECTIFS TERRITORIAUX SELON LE TYPE DE COLLECTIVITÉS

Les évolutions par types de collectivités sont marquées par l'augmentation du nombre d'agents au sein des conseils généraux et régionaux (+2,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2009) suite à l'élargissement des missions qui leur sont confiées. Par ailleurs, le processus de mutualisation des services et des effectifs, de plus en plus courant entre les communautés d'agglomération et les grandes communes, a également un effet sur l'évolution du nombre d'agents. D'un côté, les structures intercommunales augmentent en termes d'effectifs ; de l'autre, les plus grandes communes voient le nombre de leurs

agents diminuer. Enfin, l'accroissement du nombre d'emplois aidés provoque une forte augmentation du nombre d'agents dans les communes de moins de 10 000 habitants (principalement les plus petites).

La répartition des agents par secteur d'affectation (voir tableau p. 2) a peu évolué comparativement à l'année 2009. Les secteurs regroupant le plus de personnels restent les secteurs des affaires scolaires (11%), du bâtiment et du patrimoine bâti (8,5 %), du social (8 %), de la petite enfance (7 %) et celui de la voirie, des infrastructures et des réseaux divers (6 %).

### UNE BAISSÉ DU POIDS DES NON-TITULAIRES COMPENSÉE PAR LES EMPLOIS AIDÉS

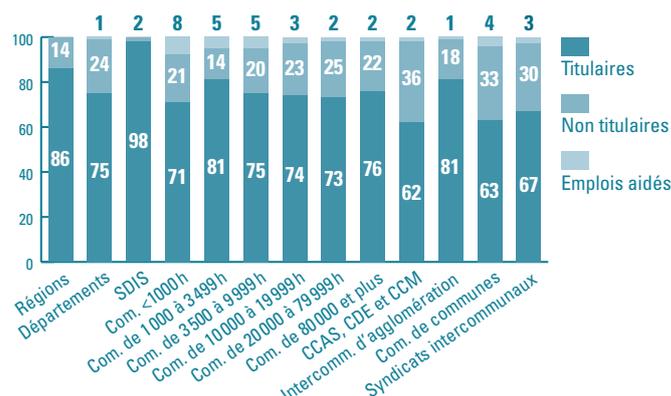
La répartition statutaire des effectifs a évolué entre 2009 et 2010. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la distribution des agents publics territoriaux indique une stabilisation du poids des titulaires :

- 75 % de titulaires,
- 22 % de non-titulaires (-1 point),
- 3 % d'emplois aidés (+1 point).

Par types de collectivités, ce sont principalement les petites communes qui ont vu leur structure statutaire se modifier. Ainsi, les emplois aidés représentent désormais 8 % des effectifs des communes de moins de 1 000 habitants et 5 % pour les communes de 1 000

à 3 499 habitants (contre respectivement 5 % et 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Par ailleurs, il est à noter une forte présence de personnels non titulaires au sein des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles et de crédit municipal, dans les communautés de communes et dans les syndicats intercommunaux.

Structure statutaire de l'emploi territorial (en % au 1<sup>er</sup> janvier 2010)



3. Le champ de l'enquête est différent de celui des enquêtes de l'INSEE et a été modifié par rapport à l'an passé. Voir précisions méthodologiques p. 8.

4. Circulaire DGEFP n° 2008/17 du 30 octobre 2008 / Instruction DGEFP n° 2009-10 du 30 mars 2009 relative au plan de relance des contrats aidés / Circulaire DGEFP n° 2009-32 du 16 juillet 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour le second semestre 2009 (hors mesures jeunes).

5. Les 11 départements ayant pris part à cette démarche sont : l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Corse, l'Isère, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, le Rhône, la Savoie, la Réunion, la Vienne et le Territoire de Belfort. <http://www.rsa.gouv.fr/Bilan-des-experimentations-de-1790.html>

Répartition des effectifs selon leur statut juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2010

SITUATION JURIDIQUE	%	EFFECTIFS au 01/01/2010	ÉVOLUTION par rapport à début 2009
Fonctionnaires territoriaux et détachés de l'État ou de la fonction publique hospitalière	71,4	1 316 530	+ 2,4%
Stagiaires*	3,1	58 070	- 19,0%
<b>Ensemble des titulaires</b>	<b>74,5</b>	<b>1 374 600</b>	<b>+ 1,2%</b>
Vacances temporaires d'emploi	2,8	52 070	- 8,0%
Contractuels recrutés pour absence de cadre d'emploi correspondant ou besoin spécifique	2,1	38 040	+ 16,6%
Pour occuper un emploi dans une commune de moins de 1000 hab.	1,1	19 560	+ 12,9%
Travailleurs handicapés	0,2	3 560	+ 29,5%
Emplois fonctionnels (« emplois de direction »)	0,1	2 060	+ 16,6%
Collaborateurs de cabinet	0,2	2 990	- 1,6%
Assistants maternelles (à domicile ou non) et assistantes familiales	2,6	48 030	- 4,9%
Auxiliaires	1,2	22 630	+ 13,9%
Contrats de droit public à durée indéterminée (loi du 26/07/2005)	1,5	27 030	+ 9,0%
Autres contrats à durée indéterminée **	0,3	5 880	+ 43,6%
Recrutés par les centres de gestion et mis à la disposition de la collectivité	0,2	3 060	- 18,8%
Engagements oraux ou verbaux ou non-titulaires maintenus dans la collectivité après la fin de leur contrat	0,1	2 460	- 14,5%
Contrats de droit privé (hors emplois aidés)	0,4	7 070	- 10,3%
Apprentis	0,5	8 910	+ 9,8%
Pacte ***	0,0	50	- 83,7%
<b>Ensemble des non titulaires permanents</b>	<b>13,2</b>	<b>243 400</b>	<b>+ 3,0%</b>
Personnes engagées pour un acte déterminé et ponctuel rémunérées sur des crédits autres que de personnel (« vacataires »)	1,3	24 230	- 8,0%
Remplacements momentanés	3,6	66 890	- 3,8%
Besoins saisonniers ou occasionnels	4,2	76 750	- 2,5%
<b>Ensemble des non titulaires non permanents</b>	<b>9,1</b>	<b>167 870</b>	<b>- 3,8%</b>
Contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats uniques d'insertion	3,1	57 330	+ 42,5%
Autres emplois aidés	0,0	840	- 12,0%
<b>Ensemble des emplois aidés</b>	<b>3,2</b>	<b>58 170</b>	<b>+ 41,2%</b>
<b>Ensemble des agents territoriaux</b>	<b>100,0</b>	<b>1 844 040</b>	<b>+ 1,9%</b>

\* Est fonctionnaire territorial stagiaire la personne qui, nommée dans un emploi permanent de la hiérarchie administrative des collectivités, accomplit les fonctions afférentes audit emploi et a vocation à être titularisée dans le grade correspondant à cet emploi.

\*\* CDI avant la loi de 1984 et personnels en CDI avant remunicipalisation d'associations reprises par la collectivité.

\*\*\* Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État.

**Note de lecture** : Au 01/01/10, les titulaires représentent 74,5 % de l'ensemble des agents territoriaux, soit 1 374 600 agents, chiffre qui connaît une augmentation de 1,2 % par rapport au 01/01/09.

## RALENTISSEMENT DE L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE TITULAIRES

L'accroissement du nombre d'agents titulaires ralentit (+4,4 % en 2008 et +1,2 % au cours de l'année 2009). Sur les deux derniers exercices, la hausse était principalement due à l'intégration des agents de l'État au sein des départements et des Régions, ainsi qu'à la titularisation des stagiaires. Les transferts sont terminés et le nombre de stagiaires titularisés chaque année a tendance à diminuer. En effet, alors qu'au cours de l'année 2007, les stagiaires avaient augmenté de près

de 7 %, cette évolution est depuis négative : -5 % pour 2008 et -19 % pour 2009. Le nombre de non-titulaires permanents a également évolué positivement par rapport au 1er janvier 2009 (+3 %). Les variations sont différentes selon la situation juridique. Concernant les non-titulaires non permanents, les collectivités y ont moins eu recours. Quel que soit le type de contrat, ils sont en diminution.

## > PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette note a été élaborée à partir des déclarations des 2 392 collectivités ayant répondu à la quinzième enquête de conjoncture, dont 84 % (soit 2 008 collectivités) avaient participé l'an passé, et donc constitutives de notre panel. Réalisée sous forme de questionnaires en ligne puis d'entretiens téléphoniques, cette enquête s'est déroulée entre fin août et fin novembre 2010. Le taux de réponse à l'enquête est de 85 %. Les résultats présentés sont redressés.

### > LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Le champ de l'enquête est composé des établissements et des collectivités territoriales figurant dans le tableau ci-contre. Des différences notables avec le champ des études de l'Insee expliquent les écarts en termes d'effectifs avec notre étude. Les collectivités suivantes n'ont pas été interrogées :

les centres de gestion et le CNFPT, les administrations parisiennes (ville, CCAS, conseil général...), les pompiers de Marseille, les établissements publics locaux non marchands divers, les organismes à caractère social ou socio-médical, les associations syndicales autorisées, les associations foncières urbaines, les associations foncières, les offices publics d'habitations à loyer modéré, les établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, les régies autonomes, les groupements d'intérêt public à vocation locale.

Les résultats concernant les moyennes et les grandes collectivités ne prennent pas en compte les communes de moins de 3 500 habitants, les communautés de communes de moins de 100 agents, les CCAS et les caisses des écoles de moins de 100 agents, les syndicats intercommunaux de moins de 100 agents.

Des améliorations ont été apportées à notre panel : afin de pouvoir analyser les évolutions entre les effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une actualisation des effectifs a été effectuée à partir des dernières données fournies par l'Insee. À cela s'ajoute une mise à jour de la base de sondage par une meilleure intégration des syndicats mixtes intercommunaux. En conséquence, suite à ces ajustements et afin d'avoir des bases comparables, le chiffre révisé du nombre total d'agents territoriaux est d'environ 1 809 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### > L'ÉCHANTILLON

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 828 collectivités. Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon, la méthode retenue est la suivante :

- les Départements, les Régions, les syndicats d'agglomération nouvelle, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les caisses de crédit municipal et les services départementaux d'incendie et de secours ont tous été interrogés ;
- pour les communes, sont interrogées toutes celles de 10 000 habitants et plus ; pour les autres, un tirage aléatoire a été effectué dans chaque strate définie en fonction du nombre d'habitants ;
- pour chacun des autres types de collectivités, nous avons systématiquement interrogé les collectivités les plus importantes (en termes d'effectifs) et procédé à un tirage aléatoire pour les autres en veillant à interroger des collectivités de tailles différentes.

### > LES NOUVELLES THÉMATIQUES ABORDÉES DANS CETTE NOUVELLE ÉDITION

Outre le questionnaire habituel sur les tendances de l'emploi, du recrutement et de la formation, de nouvelles questions ont été introduites sur les thématiques de la mutualisation des services, du remplacement des départs, des suppressions de postes et des reports de recrutements.

### Répartition des effectifs selon leur statut juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2010

TYPE DE COLLECTIVITÉS	NOMBRE DE COLLECTIVITÉS INTERROGÉES	NOMBRE DE COLLECTIVITÉS RÉPONDANTES	TAUX DE RÉPONSE (en %)
Régions	26	24	92
Départements	99	86	87
Services départementaux d'incendie <sup>1</sup>	95	88	93
Communes < 1 000 hab.	263	242	92
Communes 1 000 à 3 499 hab.	90	90	100
Communes 3 500 à 9 999 hab.	410	376	92
Communes 10 000 à 19 999 hab.	484	379	78
Communes 20 000 à 79 999 hab.	385	279	72
Communes ≥ 80 000 h <sup>2</sup>	54	45	83
CCAS, caisses des écoles et de crédit municipal	322	272	84
Intercommunalités d'agglomération <sup>3</sup>	199	158	79
Communautés de communes	172	157	91
Syndicats intercommunaux <sup>4</sup>	229	196	86
<b>Total</b>	<b>2 828</b>	<b>2 392</b>	<b>85</b>

1. Hors Paris et Marseille (marins-pompiers de Marseille)

2. Les réponses des communes de Strasbourg, Brest et La Roche-sur-Yon fournies respectivement avec celles de la communauté urbaine de la ville associée ont été classées avec les intercommunalités d'agglomération.

3. Syndicats d'agglomération nouvelle, communautés urbaines et d'agglomération.

4. Syndicats intercommunaux à vocation unique, syndicats intercommunaux à vocations multiples et syndicats mixtes.

## CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de l'emploi, des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga | Codirecteur de la publication : Jacques Goubin

Rédacteur en chef : Mohamed Amine | Rédacteurs : Sylvie Quiblier, Nicolas Sauvageot, Florestan Rabilloud

Tous les numéros des tendances de l'emploi territorial, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : [www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)